

L'U2P souhaite engager les négociations en veillant à la prise en compte des entreprises à taille humaine

COMMUNIQUÉ DE PRESSE N° 23.05.20

Paris, 24 mai 2023

Contacts presse

Jean-Côme Delerue

01 47 63 31 31

06 77 64 40 78

jcdelerue@u2p-france.fr

Oscar Dassetto

01 47 63 31 31

06 73 19 57 64

odassetto@u2p-france.fr

À propos

L'U2P est l'une des trois grandes organisations patronales françaises. Elle représente 3,5 millions d'entreprises, soit les 2/3 des entreprises françaises et réunit 5 organisations qui représentent ces catégories d'entreprises : la CAPEB (bâtiment), la CGAD (alimentation et hôtellerie restauration), la CNAMS (fabrication et services), l'UNAPL (professions libérales), et la CNATP (travaux publics et paysage).

Après les représentants des organisations syndicales de salariés et des deux autres organisations patronales, le Vice-Président de l'U2P en charge du dialogue social, Jean-Christophe Repon, a rencontré la Première ministre le 23 mai au soir.

Il a rappelé qu'en dépit des tensions sociales, les partenaires sociaux sont parvenus à s'entendre sur trois accords depuis le début de l'année : l'ANI du 11 février relatif au partage de la valeur, celui du 11 avril sur le dialogue social et la transition écologique et celui du 15 mai relatif à la branche accident du travail – maladie professionnelle. Il s'est également félicité de l'engagement du Gouvernement à transposer fidèlement ces accords dans la loi quand ce sera nécessaire et a salué la confirmation par Elisabeth Borne que la prime de partage de la valeur serait bien exonérée de cotisations et contributions sociales et d'impôt pour les salariés des entreprises de moins de cinquante personnes.

Concernant l'agenda social des prochains mois, l'U2P a donné son accord pour travailler sur les évolutions de carrière et les reconversions professionnelles, la prévention de l'usure professionnelle, le développement de l'emploi des seniors, l'amélioration des conditions de travail, et sur la gestion du temps de travail.

L'U2P a également souhaité que le Gouvernement saisisse les partenaires sociaux afin qu'ils engagent une négociation sur les règles d'indemnisation des demandeurs d'emploi, les dispositions actuelles prenant fin au 31 décembre 2023.

Jean-Christophe Repon a en outre attiré l'attention de la Première ministre sur les suites de la réforme des retraites en rappelant que la modification de l'assiette sociale des travailleurs indépendants et la revalorisation des petites pensions restaient à mener pour être applicables au 1^{er} janvier 2024.

Pour finir le représentant de l'U2P a mis sur la table la question de la représentativité patronale. La façon actuelle de mesurer la représentativité des organisations professionnelles aboutit au fait que la négociation est aujourd'hui monopolisée par les représentants des grandes entreprises. Comptant sur l'issue des travaux en cours de la mission flash confiée aux députés Didier Le Gac et Hadrien Clouet sur ce sujet, il a appelé la Première ministre à faire évoluer les règles afin de donner aux représentants des petites entreprises leur juste place dans la négociation collective.